



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 19 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le dix-neuf décembre, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

---

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29  
Nombre de conseillers municipaux présents : 21  
Nombre de votes contre : 0  
Nombre d'abstentions : 0  
Nombre de votes pour : 27  
Nombre de suffrages exprimés : 27

---

Date de convocation du Conseil Municipal le 13 décembre 2023

**Présents** : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, Franck VIGNAUD, Michel PIRES, Estelle MONTES, Michèle LUCAS, Philippe MAUGUIN, Thierry BLIN, Emilie BRICOUT, Aurore PRIEST (depuis 19h24), Éric SIGURE, Maël DIONG, Yann GRISON, Delphine GUY, Jean-Luc BERNARD, Thierry GOMES, Benoît COQUAND et Laetitia NATIVELLE.

**Absents excusés** :

Magalie PIAT, ayant donné pouvoir à Claude FLEURY,  
Laurent JOLLY, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,  
Nora BENACHOUR, ayant donné pouvoir à Thierry BLIN,  
Estelle MARCUARD, ayant donné pouvoir à Michèle LUCAS,  
Guillem LEROUX, ayant donné pouvoir à Laetitia NATIVELLE,  
Sandrine RIGAUX, ayant donné pouvoir à Thierry GOMES.

**Absente** :

Christine CABEZAS,  
Aurore MARTIN.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 19h55

Secrétaire : Maël DIONG

### RESSOURCES HUMAINES

#### DL.23.125 – Suppression de postes au 1er janvier 2024 : Service Espaces Verts

**Christian DUMAS expose** :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L313-1,  
Vu le tableau des effectifs existant,  
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 5 décembre 2023,

Monsieur Le Maire expose que conformément à l'article L.313-1 du Code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité territoriale ou établissement public sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Dans le même ordre d'idées, il revient au conseil municipal de supprimer les emplois dont le maintien n'est plus indispensable au regard des besoins du service public.

Lors de la procédure de recrutement du responsable d'équipe au service des Espaces Verts, afin d'avoir le plus de candidats possibles, le poste avait été créé sur plusieurs grades de la filière technique.

Ce recrutement est finalisé et il convient, afin de répondre aux besoins du service Espaces Verts de supprimer les postes qui n'ont plus lieu d'être. Ainsi, il est proposé aux membres du conseil municipal de supprimer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 :

Filière	Cadre emploi	Catégorie	Grade	Durée du poste %	Poste / missions
Technique	Agent de Maitrise	C	Agent de Maitrise principal	100%	Responsable d'équipe/Jardinier
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe	100%	Responsable d'équipe/Jardinier
Technique	Adjoint technique	C	Adjoint technique	100%	Responsable d'équipe/Jardinier

Après avis du comité social territorial du 5 décembre 2023 et présentation à la Commission Générale du 12 décembre 2023, il est proposé aux membres du Conseil Municipal :

- de supprimer les postes ci-dessus énoncés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024 et de modifier le tableau des postes à la même date,
- d'autoriser l'autorité territoriale à signer tout acte y afférent,
- de charger l'autorité territoriale de veiller à la bonne exécution de cette délibération, qui prend effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Après délibération, le Conseil Municipal **adopte à l'unanimité** les propositions du rapporteur.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.*

INGRE, le 20 décembre 2023

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le :


**21 DEC. 2023**

Publication le :

**21 DEC. 2023**

Notification le :

**21 DEC. 2023**


  
 Le Maire  
**Christian DUMAS**

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : VILLE INGRE  
Utilisateur : Le Tumelin SYlvie

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	DL_23_125
Objet :	Suppression de postes au 1er janvier 2024 : Service Espaces Verts
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-20 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Délibérations
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	4.1.1 - Création de poste et suppression
Identifiant unique :	045-214501694-20231220-DL_23_125-DE
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 045-214501694-20231220-DL_23_125-DE-1-1_0.xml	text/xml	931 o
<b>Document principal (Délibération)</b> Nom original : DL.23.125 – RH - Suppression de postes au 1er janvier 2024 - Service Espaces Verts.pdf Nom métier : 99_DE-045-214501694-20231220-DL_23_125-DE-1-1_1.pdf	application/pdf	330.3 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	21 décembre 2023 à	Dépôt initial
En attente de transmission	21 décembre 2023 à	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	21 décembre 2023 à	Transmis au MI
Acquittement reçu	21 décembre 2023 à 15h17min34s	Reçu par le MI le 2023-12-21